



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 AVRIL 2023

2023 / 02 / 08

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTES	: 11
ABSENTS	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 05 Avril 2023
Date d’Affichage : 05 Avril 2023
Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

OBJET : Attribution de subventions supérieures à 23 000 € par an.

Le Conseil Municipal,

Vu l'Article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, qui fixe les conditions d'attribution de subventions par les collectivités territoriales aux organismes de droit privé,

Vu le décret n°2001-495 du 6 Juin 2001, qui impose l'obligation de conclure une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, pour les subventions attribuées supérieures à 23 000€,

Vu les montants des subventions octroyées aux organismes de droit privé, par le Conseil Municipal dans sa séance 12 avril 2023,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du jeudi 5 avril 2023,

DECIDE,

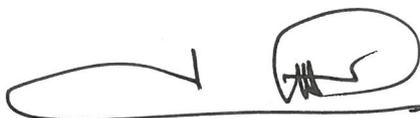
Après en avoir délibéré,

- d'approuver les 8 conventions annexées ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Mesdames Françoise ROUQUETTE, Evelyne MARTY-MARINONE, Josiane ESTRABAUD et Messieurs Olivier FABRE, Alexandre CÈNES, n'ayant pas pris part au vote).

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Michel BERBESSOU

Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture et certifié exécutoire le